# LES RÉGIMES JURIDIQUES DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

## Les différents statuts professionnels

### Le statut de salarié

#### ➢ Le salarié et le contrat de travail

Le contrat de travail a pour principal objectif la protection du travailleur via les règles du droit de travail.

| | |
|---|---|
| Les éléments constitutifs | La nature du service |
| | La rémunération |
| | la relation juridique entre l'employeur et le salarié |
| Caractéristiques | Les directives |
| | Le contrôle de l'exécution du travail |
| | Les sanctions possibles |

#### ➢ Les différents de contrat de travail

| Le contrat à durée indéterminée (CDI) | Le contrat à durée déterminée (CDD) | Le contrat temporaire |
|---|---|---|
| •Contrat de droit commun.<br>•Contrat à longue durée. | •Contrat précaire: contrat instable et temporaire.<br>•Le salarié est un intérimaire proposé par une agence de travail. | •Contrat précaire: contrat instable et temporaire.<br>•Le salarié est un intérimaire proposé par une agence de travail. |

### Le travail indépendant

#### ➢ Les activités indépendantes

| | |
|---|---|
| Caractéristiques | Lesartisants, commerçants, agriculteurs et professions libérales. |
| | Qualifiés, indépendants mais non assurés |
| | Des services rémunérés |

### ➢ Le régime des travailleurs indépendants

Ces travailleurs doivent être immatriculés par le centre de formalités des entreprises (CFE).

L'immatriculation se fait comme suit :

Le CEF → Transmission du dossier aux organismes compétents → Immatriculations des indépendants

- Les commerçants : au registre du commerce et de sociétés.
- Les artisans : au répertoire des métiers.
- Les professions libérales : à l'ordre professionnel compétent.

## Le statut de fonctionnaire

| | |
|---|---|
| Caractéristiques | Une mission du service public |
| | Travail stable et évolutif |
| | L'administration est l'employeur pour ce type de staut |

# La légalité des conditions de recrutement

Peu importe statut du travail aucun candidat ne doit subir une discrimination quelconque.

## Le recrutement du salarié

**Règles**

- Les questions demandées lors de l'entretien d'embauche doivent avoir uniquement qu'un lien avec le travail proposé.
- Informer le candidat des techniques d'aide au recrutement.

**Contraites**

- Réservation d'une partie des emplois à une certaine catégorie ( les handicapés, les licenciés...)

## Les libertés professionnelles

**La libertié du travail et le droit à l'emploi**

- Chacun a le droit au travail et il est libre de choisir sa profession auprés de qui il veut.

**Le libre accès au travail**

- Chaque européen a le droit de chercher un travail et de s'installer dans un autre pays europpén sans discrimination (nationalité).

**L'entrepreneuriat**

- Chacun a la liberté d'accéder à la profession qu'il veut en fonction de ses propres critères personnels ( régimie juridique, rémunération, risque...)

## Le recrutement du fonctionnaire

| | |
|---|---|
| Caractéristiques | L'accès se fait via un concours (Catégorie Aou B ). Possible aussi pour les vacataires et les contractuels. |
| | Avoir un casier judiciaire pourvu de condamnation judiciaire grave. |
| | Avoir l'aptitude physique d'occuper l'emploi proposé. |